

Exercice 2003 - Budget Annexe Déchets - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2002 en application de la nomenclature M4

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : L'instruction M4, conforme au plan comptable général révisé de 1982, est applicable aux établissements publics locaux à caractère industriel et commercial. Cette instruction M4 est donc appliquée à la Ville de Besançon depuis le 1^{er} janvier 1999 pour son service des Déchets.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2002 du service Déchets sont les suivants :

Section d'investissement

- résultat des réalisations 2002	645 535,40 €
- solde des restes à réaliser 2002	- 646 487,00 €
	<u>- 951,60 €</u>

Le programme d'investissement 2002 fait apparaître au 31 décembre 2002 un besoin d'auto-financement de 951,60 € qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de 2002.

Section d'exploitation

- résultat d'exploitation du budget 2001 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2002	
1 486 435,04 € - 651 000 €	835 435,04 €
- résultat d'exploitation du budget 2002	<u>- 228 060,90 €</u>
Excédent de clôture 2002	607 374,14 €

Sur avis favorable de la Commission Environnement - Maîtrise de l'Énergie réunie le 12 juin, le Conseil Municipal est invité à affecter par décision modificative au budget de l'exercice courant du service Déchets une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

Section d'investissement

Autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2002 : 951,60 € arrondi à 1 000,00 €

- Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2003

21.2153.95057.32000	
Acquisition de 12 conteneurs enterrés supplémentaires	90 000 €
21 2153 95057 30300	
Frais de génie civil pour l'implantation de 12 conteneurs enterrés	90 000 €

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 181 000 € au chapitre 10.1068.32000 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 002.002.32000.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Déchets pour une affectation ultérieure s'élèvera à 426 374,14 €.

BUDGET DÉCHETS - RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2002

DÉCHETS	Résultat à la clôture de l'exercice 2001 (1)	Part affectée à l'investissement 2002 (2)	Résultat de l'exercice 2002 (3)	Résultat de clôture 2002
Investissement	- 653 596,20		1 299 131,60	645 535,40 (1) + (3)
Exploitation	1 486 435,04	651 000,00	- 228 060,90	607 374,14 (1) - (2) + (3)
Total	832 838,84	651 000,00	1 071 070,70	1 252 909,54

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2002

DÉCHETS	Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	8 246 034,70	10 109 419,72	18 355 454,42
Titres de recettes émis	7 838 918,18	9 729 541,64	17 568 459,82
(y compris recettes rattachées à l'exercice)			
Réduction de titres	1 259 177,92	15 802,75	1 274 980,67
Recettes nettes	6 579 740,26	9 713 738,89	16 293 479,15
Restes à réaliser	1 452 600,00		1 452 600,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	7 560 906,05	10 571 173,40	18 132 079,45
Engagements	7 459 675,54	10 621 425,41	18 081 100,95
Mandats émis	5 360 588,54	10 621 425,41	15 982 013,95
(y compris dépenses rattachées à l'exercice)			
Annulation de mandats	79 979,88	679 625,62	759 605,50
Dépenses nettes	5 280 608,66	9 941 799,79	15 222 408,45
Dépenses engagées non mandatées	2 099 087,00		2 099 087,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	1 299 131,60		1 299 131,60
Déficit		- 228 060,90	- 228 060,90
Restes à réaliser			
Excédent			
Déficit	- 646 487,00		- 646 487,00

«M. Jean ROSSELOT : Ce qu'il faut que vous compreniez, là où il faut que vous vous adoucissiez comme l'eau du même nom, c'est que c'est beaucoup plus facile d'être là où vous êtes que d'être à notre place parce que vous avez l'immensité des moyens que confère un exécutif.

M. LE MAIRE : Et je ne peux pas dire n'importe quoi.

M. Jean ROSSELOT : Vous nous jetez au visage que nous parlons pour parler, que nous n'avons rien à dire, mais ce n'est pas comme cela que je ferais à votre place. Vous prenez ce qu'on vous dit, ce sont des critiques qui entourent votre gestion mais qui ne peuvent pas évidemment avoir la révélation que donne la précision des éléments que vous avez chaque jour sur votre bureau par les centaines de fonctionnaires ou de contractuels qui vous entourent.

Sur les déchets, je trouve que notre gestion s'améliore un petit peu sous l'instigation d'Éric ALAUZET mais qu'on est loin du compte (réactions). Quand je vois les ambassadeurs du tri qui, à Lons-le-Saunier ne servent plus qu'à faire visiter l'usine à 5 000 personnes par an du fait qu'ils sont très en avance, ils ont 8 ans, 10 ans d'avance sur nous. On essaie de rattraper mais on n'y arrive pas, donc je voudrais que vous mettiez un peu les bouchées doubles sur ce sujet-là. Je ne vais pas rentrer dans les détails car ce n'est pas mon rôle, je vous dis simplement faites aussi bien que ceux qui nous entourent».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2003.